Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_134-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : ***29***
Présents : *23*
Pouvoirs : *2*
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le quatre décembre, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - Mme Hélène MIOTÈS - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - M. Marc LE POULICHET - Mme Sandrine GUILLEMOT - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
David LIEURY donne pouvoir à Marie-Thérèse LE NY
Maëlle LE GOUIC donne pouvoir à Valérie COURTET

Absentes excusées :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

Ont quitté la séance pour ce bordereau (et n'ont pas pris part au vote) :
Gwenn LE NAY et Annick GUILLET

Madame Catherine DE SAN FELICIANO a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025-12-134 - MORBIHAN ÉNERGIES - MODIFICATIONS STATUTS

Monsieur Roland GUILLEMOT, Adjoint au maire délégué aux « Travaux urbains - Cadre de vie - Énergies renouvelables » expose au conseil municipal que, dans le cadre des évolutions réglementaires et afin d'intégrer les enjeux énergétiques actuels et à venir, le syndicat Morbihan énergies souhaite sécuriser juridiquement ses statuts.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable » ;
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives, notamment la notion de « personne morale organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité et le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques ;
- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce ;
- Mettre à jour l'annexe n° 1 « liste des membres » intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan énergies. ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_134-DE

- Mettre à jour l'annexe n° 2 : « liste des collèges électoraux », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du Syndicat départemental d'Énergies du Morbihan et leurs annexes et d'autoriser le maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 12 juin 2018, 28 octobre 2019 et 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

Vu le projet de modification des statuts présenté par le syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux urbains - Cadre de vie - Énergies renouvelables » du 28 novembre 2025 ;

Ont quitté la séance pour ce bordereau et n'ont pas pris part au vote :

- *Gwenn LE NAY, Président de Morbihan Énergies*
- *Annick GUILLET, Membre du comité syndical de Morbihan Énergies*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (Morbihan énergies) et leurs annexes conformément au projet annexé à la présente.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment à la notifier au président du syndicat.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme
Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine DE SAN FELICIANO

Pour extrait certifié conforme
Le MAIRE,
Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO